

**PROCES-VERBAL
SEANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 21 JANVIER 2021**



Le vingt-et-un janvier deux mil vingt-et-un, à dix-neuf heures trente minutes, s'est réuni le Conseil Municipal de la Ville de ROCROI, à la salle de Nevers (en raison des mesures sanitaires liées au covid-19), dûment convoqué par courrier individuel en date quinze janvier deux mil vingt-et-un, sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Présents : 18

Mmes et MM. les Conseillers Municipaux :

BINET Denis, FAUVARQUE Brice, BENTZ Sylviane, BOQUET Bruno, DA SILVA Jacinthe, GABRIEL Joël, ABDESSALEM Danielle, ARTISSON Damien, BOUQUIGNAUD Charles, DURBECQ Damien, DURBECQ Muriel, FAGIS Lysian, GALLET Candy, LEBLANC Karine, LONGCHAMP Corinne, MAIRY Nathalie, PIERRON Guillaume, PEYTHIEU Véronique

Absents excusés : 1

M. LALLEMENT Eddy

Procuration(s) : 1

M. LALLEMENT Eddy à M. Denis BINET

Nombre de conseillers en exercice	:	19
Nombre de présents	:	18
Nombre de procurations	:	1
Nombre de votants	:	19

Est élue secrétaire de séance Madame Jacinthe DA SILVA

La séance est ouverte à dix-neuf heures trente minutes sous la présidence de Monsieur Denis BINET, Maire.

Monsieur le Maire donne lecture du procès-verbal de la séance du 26 novembre 2020. Celui-ci est adopté à l'unanimité des membres présents.

***L'Ordre du Jour suivant est adopté à l'unanimité
Avec une question supplémentaire***



AFFAIRES FINANCIERES

Décision modificative n°3 de 2020 – Budget Ville
 Versement d'une subvention à l'ASBR – Année 2021
 Versement d'une subvention à l'Harmonie Municipale – Année 2021
 Versement d'une subvention à Rocroi Tennis Club – Année 2021
 Reversement de la CAF au budget CCAS

PERSONNEL

Remboursement des frais d'entretien de la Bibliothèque-Médiathèque

TRAVAUX

Réfection des pavés de la place d'Armes – Choix du maitre d'œuvre
 Réfection des pavés de la place d'Armes – Demande de subvention
 Stabilisation et restauration des écorchements dans les Remparts – Choix de l'attributaire
 Stabilisation et restauration des écorchements dans les Remparts – Demande de subvention
 Travaux de désamiantage des bâtiments – 7 rue Royale

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

Vente du terrain – 7 Rue Royale

QUESTION(S) DIVERSE(S)

Mise à disposition de la salle de Nevers

INFORMATIONS

Liste des dépenses engagées conformément à la délégation
 Fixation des dates des prochains conseils municipaux

* * *

AFFAIRES FINANCIERES

DELIBERATION N° 01-2021 : DECISION MODIFICATIVE N°3 DE 2020 – BUDGET VILLE**Rapporteur : M. le Maire**

Par délibération n°54 -2020, le conseil municipal avait accepté la décision modificative n°1 du budget ville relative à la reprise des résultats de clôture 2019 suite à la dissolution du budget Culture et Loisirs,

Suite à des erreurs matérielles sur cette dernière,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide :

- d'abroger la délibération 54-2020 en date du 10 juillet 2020
- d'accepter la décision modificative n°3 sur l'année 2020 comme suit :

Votants : 19
 Pour : 19
 Contre :
 Abstention(s) :

Section d'investissement :

Article 001 (Excédent d'investissement reporté)	11 431.22 €
Article 21318 (Bâtiments)	11 431.22 €

Section de fonctionnement :

Article 002 (Déficit de fonctionnement reporté)	254.65 €
Article 61521 (Terrains)	- 254.65 €

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

DELIBERATION N° 02-2021 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A L'ASBR
– ANNEE 2021

Rapporteur : Bruno BOQUET

Monsieur Guillaume PIERRON ne prend ni part au débat, ni au vote.

Considérant que la subvention votée en 2020 pour l'Avenir Sportif Bourg-Rocroi représente la somme de **3 600.00 €**,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2021, à un versement par douzième sur la base des sommes versées en 2020.

La mensualité représentera donc la somme de **300.00 €**.

Il est précisé que ce montant sera réajusté après le vote des subventions attribuées aux associations en 2021.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 03-2021 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A
L'HARMONIE MUNICIPALE – ANNEE 2021

Rapporteur : M. Le Maire

Monsieur Bruno BOQUET ne prend ni part au débat, ni au vote.

Considérant que la totalité de la subvention votée en 2020 pour l'Harmonie Municipale représente la somme de **7 200.00 €**,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise M. le Maire à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2021, à un versement par douzième sur la base des sommes versées en 2020, à savoir, une subvention d'un montant de 7 200.00 € répartie de la façon suivante :

Harmonie Municipale :	6 200.00 €
Ecole de musique :	1 000.00 €

Votants : 18
 Pour : 18
 Contre :
 Abstention(s) :

Votants : 18
 Pour : 18
 Contre :
 Abstention(s) :

La mensualité représentera donc la somme de 600.00 €.

Il est précisé que ce montant sera réajusté après le vote des subventions attribuées aux associations en 2021.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 04-2021 : VERSEMENT D'UNE SUBVENTION A ROCROI TENNIS CLUB – ANNEE 2021

Rapporteur : Bruno BOQUET

Votants : 19
Pour : 19
Contre :
Abstention(s) :

Considérant que la subvention votée en 2020 pour le Rocroi Tennis Club représente la somme de **4 786.00 €**, scindée en 2 parties : subvention annuelle et subvention de participation aux frais d'eau, de chauffage et d'électricité.

Considérant que par délibération n°119-2019, le Conseil Municipal a décidé de reprendre à sa charge les frais de fonctionnement des courts de tennis couverts (eau, électricité, chauffage),

Considérant que le transfert des frais d'eau n'a pas encore été réalisé,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise M. le Maire à procéder, à compter du 1^{er} janvier 2021, à un versement par douzième, d'une subvention d'un montant de **2 208.00 €**, auxquels s'ajoute une **subvention exceptionnelle de 166.32 €** correspondant à la dernière facture d'eau.

La mensualité de la subvention annuelle représentera la somme de **184 €**.

Il est précisé que ce montant sera réajusté après le vote des subventions attribuées aux associations en 2021.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 05-2021 : REVERSEMENT DE LA CAF AU BUDGET CCAS

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 19
Pour : 19
Contre :
Abstention(s) :

Considérant que la Caisse d'Allocations Familiales a procédé au versement sur le budget Ville de la somme de 71 927,22 €, correspondant à la prestation de service 2019 relative au Contrat enfance Jeunesse.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de reverser la somme de **71 927,22 €** au **Centre Communal d'Action Sociale**.

Le C.C.A.S. est chargé de répartir cette somme dans ses budgets annexes, comme suit :

- **A.L.S.H.** pour un montant de **3 608,14 €**
- **Site Multi-Accueil** pour un montant de **8 905,03 €**
- **Accueil de loisirs et cantine** (garderie périscolaire) pour un montant de **59 414,05 €**

Autorise M. le Maire à procéder au versement et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

PERSONNEL

DELIBERATION N° 06-2021 : REMBOURSEMENT DES FRAIS D'ENTRETIEN DE LA BIBLIOTHEQUE-MEDIATHEQUE

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 19
Pour : 19
Contre :
Abstention(s) :

Conformément à la convention de mise à disposition d'un agent afin d'assurer l'entretien des locaux de la bibliothèque-médiathèque, il convient de faire rembourser les frais engagés.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de facturer à la communauté de communes Vallées et Plateau d'Ardenne, les frais engendrés pour le **2^{ème} semestre 2020**, à savoir la somme de **2 149,89 €**.

Autorise M. le Maire à établir le titre de recettes correspondant et à signer tous documents relatifs à cette affaire.

TRAVAUX

DELIBERATION N° 07-2021 : REFECTION DES PAVES DE LA PLACE D'ARMES – CHOIX DU MAITRE D'ŒUVRE

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 19
Pour : 19
Contre :
Abstention(s) :

Vu la consultation organisée,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de retenir l'offre établie par **GISSINGER et TELLIER ARCHITECTES - 51100 REIMS**, avec un **taux d'honoraires de 7.50 %**, pour assurer la mission de maîtrise d'œuvre pour la réfection des pavés de la Place d'Armes.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 08-2021 : REFECTION DES PAVES DE LA PLACE D'ARMES – DEMANDE DE SUBVENTION

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 19
Pour : 19
Contre :
Abstention(s) :

Dans le cadre des travaux de réfection des pavés de la Place d'Armes,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès des **services de la Région Grand Est**.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 09-2021 : STABILISATION ET RESTURATION DES ECORCHEMENTS DANS LES REMPARTS – CHOIX DE L'ATTRIBUTAIRE

Votants : 19
Pour : 19
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Vu les offres remises par les entreprises, à savoir :

- VARNEROT – 51450 BETHENY
- LEON NOEL – 51370 SAINT BRICE COURCELLES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de retenir l'offre de l'entreprise **VARNEROT – 51450 BETHENY**, d'un montant de **32 574,50 € HT**, pour les travaux de stabilisation et de restauration des écorchements dans les Remparts (rue de la Percée, Porte de Bourgogne et Pré Squevin).

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 10-2021 : STABILISATION ET RESTURATION DES ECORCHEMENTS DANS LES REMPARTS – DEMANDE DE SUBVENTION

Votants : 19
Pour : 19
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Dans le cadre des travaux de stabilisation et de restauration des écorchements dans les Remparts,

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention la plus élevée possible auprès des **services de l'Etat – DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles du Grand Est)**.

Autorise M. le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

DELIBERATION N° 11-2021 : TRAVAUX DE DESAMIANTAGE DES BATIMENTS – 7 RUE ROYALE

Votants : 19
Pour : 19
Contre :
Abstention(s) :

Rapporteur : M. Le Maire

Vu la consultation organisée,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de retenir l'offre de l'entreprise **AMIANTE NORD EST – 08230 BOURG-FIDELE**, d'un montant de **8 370,00 € HT**, pour les travaux de désamiantage des toitures de 2 bâtiments situés 7 Rue Royale à Rocroi.

ALBATROS 08, acquéreur d'une partie du terrain, prendra à sa charge 50 % du montant des travaux.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

AFFAIRES ADMINISTRATIVES

DELIBERATION N° 12-2020 : VENTE DU TERRAIN – 7 RUE ROYALE

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 19
Pour : 18
Contre :
Abstention(s) : 1

Vu la délibération n°15-2019 en date du 28 février 2019, par laquelle le conseil municipal donnait un accord de principe sur la vente des terrains 7 rue Royale à M. et Mme PIRES,

Vu l'avis du service des domaines,

Vu le bornage réalisé par le cabinet VANNIER Olivier,

Considérant le surcoût du projet de construction en raison des contraintes architecturales liées au site patrimonial de Rocroi (1 300m² d'éco green, 1100m² d'ardoises naturelles 32x22, menuiseries aluminium, etc.) ;

Considérant que M. et Mme PIRES, acquéreurs du terrain et promoteurs, s'engagent à déconstruire, à leurs frais, deux bâtiments en mauvais état ;

Considérant que les constructions portent sur un projet médico-social d'envergure en collaboration avec l'institut ALBATROS 08, destiné aux personnes vieillissantes et en situation de handicap ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, accepte de vendre à M. et Mme PIRES Tony, les parcelles de terrains cadastrées AC 360, AC 362, AC 364 et AC 365 situées 7 Rue Royale à Rocroi, au prix de **20 000 €**.

Désigne l'étude de Maître Séverine FILAINE – 08230 ROCROI, pour la rédaction de l'acte notarié correspondant.

Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte correspondant, ainsi que tous documents relatifs à cette affaire.

QUESTION DIVERSE

DELIBERATION N° 13-2021 : MISE A DISPOSITION DE LA SALLE NEVERS

Rapporteur : M. Le Maire

Votants : 19
Pour : 19
Contre :
Abstention(s) :

Considérant qu'une campagne de vaccination de la COVID-19 va avoir lieu sur ROCROI,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, décide de mettre à disposition pour toute la durée de la campagne la Salle Nevers, afin d'accueillir le centre de vaccination contre la COVID-19.

Autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à cette affaire.

INFORMATION(S)

LISTE DES DEPENSES ENGAGEES CONFORMEMENT A LA DELEGATION

Monsieur le Maire présente à l'ensemble des élus la liste des dépenses engagées conformément à la délégation, à savoir :

Date	Désignation	Entreprises	Montant TTC
27/11/2020	Produits entretien écoles	PLG	359.69 €
30/11/2020	Maintenance défibrillateurs	FND CARDIO COURSE	828.00 € €
30/11/2020	Achat de 4 défibrillateurs	FND CARDIO COURSE	5 755.20 €
01/12/2020	Marquage parts affouagères	ONF	3 358.08 €
07/12/2020	Mise à disposition pelle avec chauffeur	EIFFAGE	966.00 €
07/12/2020	Remplact regard rte de Petite Chapelle	EIFFAGE	5 613.72 €
15/12/2020	Remplacement chaudière Office de Tourisme	ARDENNES PLOMBERIE CHAUFFAGE	2 983.19 €
15/12/2020	Remplacement chaudière Atelier	ARDENNES PLOMBERIE CHAUFFAGE	3 905.09 €
04/01/2021	Réfection vitres Caserne Marguenat suite à sinistre	LEFEVRE RENOVATION	1 168.22 €
12/01/2021	Fourniture carnets bon de commande	INSTITUT ALBATROS	395.00 €

FIXATION DES DATES DES PROCHAINS CONSEILS MUNICIPAUX

- Mardi 2 mars 2021 à 19 h 30
- Mardi 6 avril 2021 à 19 h 30

**La séance du conseil municipal du 21 janvier 2021 comprend
les délibérations du n° 01-2021 au n° 13-2021.**

**L'ordre du jour étant épuisé,
la séance est levée à vingt-et-une heure et quinze minutes.**

Ainsi fait et délibéré en séance publique les jours, mois et an susdits.

Suivent les signatures

BINET Denis		DURBECQ Muriel	
FAUVARQUE Brice		FAGIS Lysian	
BENTZ Sylviane		GALLET Candy	
BOQUET Bruno		LALLEMENT Eddy	Absent
DA SILVA Jacinthe		LEBLANC Karine	
GABRIEL Joël		LONGCHAMP Corinne	
ABDESSALEM Danielle		MAIRY Nathalie	
ARTISSON Damien		PEYTHIEU Véronique	
BOUQUIGNAUD Charles		PIERRON Guillaume	
DURBECQ Damien			